



Transition écologique

*Nouvelle phase de généralisation
de l'éducation au développement durable*

EDD 2030



Circulaire n° 2019-121 du 27-8-2019

https://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=144377



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE

education.gouv.fr

Organisation générale

Transition écologique

Nouvelle phase de généralisation de l'éducation au développement durable - EDD 2030

NOR : MENE1924799C
circulaire n° 2019-121 du 27-8-2019
MENJ - DGESCO

Texte adressé aux rectrices et recteurs d'académie

La lutte contre le réchauffement climatique ainsi que la protection de l'environnement et de la biodiversité constituent un enjeu majeur des prochaines décennies. Elles impliquent une mobilisation forte, efficace et pérenne de l'ensemble de notre société, et des évolutions profondes des comportements individuels et collectifs, dans la perspective des objectifs de développement durable de l'Agenda 2030 des Nations unies.

Le ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse est un acteur privilégié de la transition écologique dans ces deux dimensions : d'une part, il assure l'éducation de tous les élèves au développement durable et au respect de l'environnement ; d'autre part, il participe effectivement à cette transition en permettant de conjuguer les gestes quotidiens des élèves et des personnels et l'effet de masse de ses quelque 60 000 implantations. L'école est en effet à la fois un lieu où s'apprend l'engagement en la matière, et un lieu qui se doit d'être exemplaire en matière de protection de l'environnement.

C'est dans ce contexte que le ministre de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, après deux mois de travaux, notamment avec les lycéens, a lancé un plan d'actions autour de 8 axes, dont la présente circulaire détaille les modalités de mise en œuvre. Ce plan doit associer un fort investissement pédagogique et, dans chaque école ou établissement, des actions concrètes et adaptées aux réalités territoriales.

1. Les écoles et établissements doivent devenir, de manière systématique, des lieux exemplaires en matière de protection de l'environnement et de la biodiversité

Plusieurs types d'actions, auxquelles vous êtes invités à veiller selon les modalités ci-après, devront être mises en œuvre dans chaque école ou établissement :

1.1 Mener, au sein de chaque école ou établissement au cours de l'année scolaire 2019-2020, une action pérenne en faveur de la biodiversité

L'éducation au développement durable (EDD) passe par l'expérience concrète de la protection de l'environnement. De nombreux écoles et établissements mènent d'ores et déjà des projets en matière de biodiversité avec leurs élèves. Cette démarche doit être systématisée et adaptée aux réalités territoriales et environnementales. Il vous est demandé de veiller à ce que, dans chaque école ou établissement, avant la fin de l'année 2019, soit installé un équipement ou mené un projet pérenne contribuant à la protection de la biodiversité (nichoirs à oiseaux, ruches, « hôtels à insectes », plantations d'arbres, jardins ou potagers bio, plates-bandes fleuries en fonction des potentialités locales). En un an, ce sont ainsi 60 000 actions concrètes d'envergure qui seront conduites sur tout le territoire national.

Les élèves doivent être pleinement associés à ces démarches, et leur mise en œuvre doit intervenir en lien avec les collectivités locales et, aussi souvent que possible, avec des associations locales de protection de l'environnement dont les bénévoles pourront être utilement sollicités.

La mise en œuvre de ces installations doit être pérenne : elle implique donc, d'une part, une dimension pédagogique sur l'importance de la protection de l'environnement et les bonnes pratiques quotidiennes à apprendre, et, d'autre part, un entretien et, si possible, un élargissement des mesures prises, chaque année, dans le cadre d'une démarche construite avec l'ensemble des acteurs concernés. Ces actions peuvent utilement s'inscrire dans le cadre de projets pédagogiques.

Enfin, il est rappelé qu'à partir de l'année scolaire 2019-2020, l'Agence française pour la biodiversité, en partenariat avec le ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, lance l'appel à projets annuel Aires terrestres éducatives, en complément des Aires marines éducatives.

1.2 Généraliser les éco-délégués

La mobilisation des élèves implique que certains d'entre eux assurent la promotion de comportements respectueux de l'environnement.

Transition écologique : Nouvelle phase de généralisation de l'Éducation au Développement Durable EDD 2030

« La lutte contre le réchauffement climatique ainsi que la protection de l'environnement et de la biodiversité constituent un enjeu

majeur des prochaines décennies. Elles impliquent une mobilisation forte, efficace et pérenne de l'ensemble de notre société, et des évolutions profondes des comportements individuels et collectifs, dans la perspective des objectifs de développement durable de l'Agenda 2030 des Nations unies. »

<https://www.agenda-2030.fr/agenda-2030-5>

Les nouveautés

- Labellisation E3D de toutes les écoles dans les 3 années à venir
- Existence d'un axe transition écologique dans le projet départemental
- Renforcement de l'EDD dans les programmes, au travers de plusieurs disciplines
- Tendance à avoir 2 référents EDD par circo
- Infographie abondante sur Edudation.gouv

La circulaire

L'éducation nationale

- assure l'éducation de tous les élèves au DD, au niveau des connaissances scientifiques et des valeurs
- participe effectivement à la transition énergétique, au niveau des gestes et actions à adopter

Cf « Huit mesures pour l'EDD », site du ministère

Huit mesures pour l'EDD

Deux enjeux majeurs pour la décennie :

1. la lutte contre le réchauffement climatique
2. la protection de l'environnement et de la biodiversité

avec :

- une mobilisation forte, efficace, et pérenne
- avec des évolutions profondes des comportements individuels et collectifs
- avec un fort investissement pédagogique.

Les établissements scolaires doivent devenir des lieux exemplaires en matière de protection de l'environnement et de la biodiversité.

Lancement d'un plan autour de 8 axes

Communiqué de presse - Jean-Michel Blanquer - 05/06/2019 :

<https://www.education.gouv.fr/cid142581/le-ministere-de-l-education-nationale-et-de-la-jeunesse-se-mobilise-en-faveur-du-climat-et-de-la-biodiversite.html>



Concrètement, dans les écoles...

- Dès 2019-2020, **mettre en place une action pérenne en faveur de la biodiversité**, adaptée aux réalités territoriales
 - installer un équipement
 - mener un projet pérenne
(nichoirs, hôtel à insectes, ruche, jardin au naturel, arceaux à vélos, potager, mare, composteur, parterre de fleurs à pollen, plantation d'arbres, haies, ...)

Les élèves doivent être associés à ces démarches, les collectivités peuvent l'être.

- **Généraliser les éco-délégués**
 - 1 délégué par classe (au 2d degré normalement, mais extension au 1er degré)
pour assurer la promotion de comportements respectueux
Dispositif facilité par l'existence d'un conseil des jeunes dans la commune

Concrètement, dans les écoles...

- S'assurer du caractère systématique du **tri sélectif des déchets** et y sensibiliser les élèves
 - faire le tri systématique dans l'ensemble des espaces scolaires
 - installer des composteurs dans les écoles avec jardin et/ou potager
 - sensibiliser au tri en dehors de l'école également

- Lutter contre le **gaspillage alimentaire** dans les cantines scolaires
 - mettre en place des dispositifs pour faire prendre conscience des quantités gaspillées
 - mettre en place des dispositifs de partage des denrées non entamées, non consommées

Concrètement, dans les écoles...

- Généraliser le **label E3D** à toutes les écoles
 - Pour la prochaine rentrée, passage à une gestion par année scolaire, avec appel à candidature en octobre, cérémonie d'attribution en juin.
 - Ecoles labellisées EcoEcole : passerelles possibles vers la labellisation E3D

- Concours national annuel « **Ecole verte** »

<https://eduscol.education.fr/cid147769/appel-a-projets-pour-l-education-au-developpement-durable-edd-2030.html>

Destiné à récompenser les meilleures initiatives en matière de protection de l'environnement

---> Projets portant sur les économies d'énergie et la lutte contre le gaspillage

RESSOURCES

Infographie sur les 17 ODD sur le site du Ministère

<https://www.education.gouv.fr/cid114243/les-objectifs-de-developpement-durable.html>

La fondation Good Planet

<https://www.goodplanet.org/fr/>

Présentation des ateliers pédagogiques proposés par l'ENTE

<http://www.ente.developpement-durable.gouv.fr/presentation-r65.html>

RESSOURCES

17 posters Y. Arthus Bertrand, à retirer en atelier CANOPE



<https://www.goodplanet.org/fr/posters-goodplanet-objectifs-de-developpement-durable/>

Le dossier pédagogique CANOPE qui accompagne les posters :

<https://www.reseau-canope.fr/notice/objectifs-de-developpement-durable-dossier-pedagogique.html>